

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'ADAMAOUA  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA VINA  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE MARTAP  
\*\*\*\*\*  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
ADAMAWA REGION  
\*\*\*\*\*  
VINA DIVISION  
\*\*\*\*\*  
MARTAP COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL'S OFFICE

**DÉCISION MUNICIPALE N°14/DM/C-MARTAP/SG/ST/CIPM/2025 DU 23/06/2025 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 DU 22/05/2025 POUR LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH À BAWA-MARTAP, (LOT2) DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.**

- Vu la Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des CTD ;
- Vu la Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu le Décret N°2007/115 du 23 avril 2007 portant création de la Commune de Martap ;
- Vu le décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu la lettre circulaire N° 0005/LC/M INMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du décret N°2018/366 du 20juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu l'Arrêté N° 000013/A/MINDEVEL/ du 03 mars 2020, constatant l'élection de Monsieur IYA SOULEYMANOU en qualité de Maire de la commune ce Martap et ses Adjoints ;
- Vu l'Avis du dossier du DAO N°03/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM du 22/05/2025 pour les travaux TRANSFORMATION DU FORAGE DERRIÈRE CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE LIKOK EN FORAGE SOLAIRE DOTE DE 03 BORNES FONTAINES (LOT1).

**-DECIDE-**

- Article 1<sup>er</sup>:** La Lettre Commande, objet du DAO N°03/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 du 22/05/2025 (LOT 2), est attribuée au prestataire ci-après ayant présenté l'offre conforme à l'essentiel du DAO et suivant le montant et le délai ci-dessous:

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTATAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°03/DAO/C-MTP/SG/ST/CI PM/CIPM/2025 du 22/05/2025	LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH À BAWA-MARTAP	Société Continental multi service Sarl BP: 18011 Ngaoundéré – Cameroun: TEL.: (+237) 677 94 50 04	6 090 263	trois (03) mois

**Article 2 :** Cette décision d'attribution vaut levée de la caution de soumission.

**Article 3:** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Copie**

- DDMINMAP/VINA ;
- ARMP ;
- CDPM ;
- Intéressé ;
- Affichage ;





## COMMUNIQUE

N°12 /C/C-MARTAP/2025 DU 28/07/2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N N°03/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 DU 22/05/2025 POUR LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH À BAWA-MARTAP, (LOT2) DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE).

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MARTAP

FINANCEMENT : BIP, EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune de Martap, autorité contractante communique :

Par Décision Municipale N°14/DM/C-MTP/CIPM du 28/07/2025 le marché, objet de dossier de Demande de Cotations susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRe	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°03/DAO/C-MTP/SG/ST/CI PM/CIPM/2025 du 22/05/2025	LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH À BAWA-MARTAP	Société Continental multi service Sarl BP: 18011 Ngaoundéré – Cameroun: TEL.: (+237) 677 04 50 04	6 090 263	trois (03) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Martap pour la suite de la procédure.

Ampliation

- ARMP/AD ;
- DD MINMAP/VINA ;
- FEICOM /AD ;
- CIPM ;
- ARCHIVES/INTERESSE

Vu \$  
Zolet  
2025



LE MAIRE,  
Autorité Contractante